



Intervention de la CGT Educ'action sur le bilan AESH

CTM 11 mars 2015

Nous vous rappelons une nouvelle fois que nous souhaitons une reconnaissance de ce métier en emploi statutaire correctement rémunéré en adéquation avec leur niveau de compétences.

L'augmentation de 2 points d'indice qui permet juste de passer au-dessus de la barre du SMIC, ne répond pas aux besoins des personnels.

Vous avez souligné que ces personnels sont à temps partiel pour beaucoup (60 à 65 % en moyenne).

Pour l'instant, 70 000 AESH sont encore en contrat AED-AVS. Pour ces personnels, vous avez évoqué un problème technique qui sera régularisé à la rentrée 2015.

Par ailleurs, il est incompréhensible que les rectorats continuent d'embaucher des CUI pour ces missions. D'après les remontées que nous avons du terrain, ce serait 41 000 personnes à la rentrée 2014 qui seraient en CUI. Il leur faudrait 2 ans d'ancienneté pour accéder au contrat AESH. Or, beaucoup auront seulement un an et demi fin juin. Auront-ils un contrat supplémentaire de 6 mois ou seront-ils remerciés en juin ? Ce qui serait scandaleux.

25 616 AESH pour 260 000 élèves en situation de handicap : on manque clairement de personnels formés.

Aussi, il n'est pas étonnant que le commissaire européen aux droits de l'Homme, qui a présenté un rapport sur les discriminations en France le 17 février 2015, constate que 20 000 enfants demeurent sans solution de scolarisation. Ce qui l'amène à citer dans son rapport que « *Les autorités devraient redoubler d'efforts afin de garantir à tous les enfants une instruction appropriée...* ».

« *37 % des enfants handicapés scolarisés le seraient seulement à temps partiel et 65 % d'entre eux n'auraient pas accès aux activités périscolaires. Le manque de personnels d'accompagnement et d'encadrement en serait la raison principale.* »

Il décrit une « formation insuffisante des enseignants au handicap » et un « trop faible nombre d'assistants de vie scolaire ».

Merci de répondre à nos interrogations.